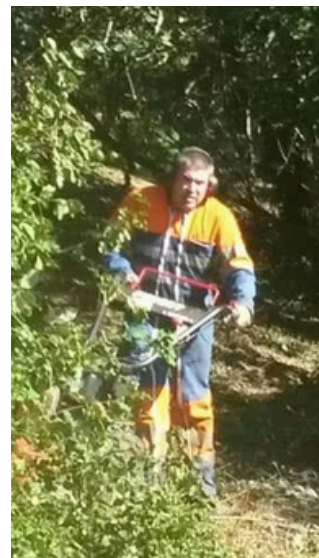


EDITORIAL

Chères Tournonaises, chers Tournonnais,

Ce nouveau numéro du Tournon Infos est l'occasion de revenir avec vous sur plusieurs évolutions importantes pour notre village.



Une présence renforcée pour préserver notre tranquillité

Comme beaucoup de communes, Tournon n'est pas épargnée par les petites incivilités du quotidien. Si chacune peut sembler mineure prise isolément, leur accumulation finit par peser lourdement sur notre quotidien. Elles mobilisent un temps précieux et une énergie considérable pour nos élus et nos agents communaux, au détriment d'autres projets collectifs. Le conseil municipal a fait le choix de rejoindre le syndicat intercommunal de police municipale à partir du 1^{er} janvier 2027. Cette mutualisation des moyens, représentant un coût prévisionnel de 50 000€ euros pour notre commune, permettra d'assurer une présence de terrain régulière et d'épauler efficacement notre équipe municipale.

Rénovation des granges : un lieu dédié aux associations et au vivre-ensemble

Nous engageons également un beau projet de valorisation de notre patrimoine communal : la rénovation « des granges » à la Tourmotte. Ce futur espace sera entièrement dédié à nos associations et au vivre-ensemble intergénérationnel, afin de favoriser le partage et les échanges entre toutes les générations de Tournonnais ainsi qu'avec les habitants voisins.

Ce projet s'inscrit dans une démarche collaborative très riche : nous avons le plaisir d'associer les étudiants du lycée de Faverges préparant le Diplôme National des Métiers d'Art et du Design, encadrés par leurs enseignantes, Mme Tison et Mme Boimare.

Parce que ce lieu doit être pensé avec et pour vous, un questionnaire vous est proposé au cœur de ce Tournon Infos. Nous comptons sur vos retours et vos idées pour nourrir cette réflexion. En parallèle, une concertation spécifique sera menée directement auprès des associations de Tournon afin d'identifier au mieux leurs besoins.

Un grand merci à Julien Gazzola

Ce numéro est enfin l'occasion d'adresser nos salutations chaleureuses à Julien Gazzola. Après plusieurs années passées aux côtés d'Olivier Jorrand, notre agent technique, pour entretenir et embellir notre village, Julien a choisi de donner une nouvelle orientation à son parcours professionnel. Je tiens à lui exprimer, au nom de l'ensemble du conseil municipal et des habitants, toute notre gratitude pour son grand professionnalisme, sa disponibilité de chaque instant et son engagement sans faille au service de Tournon. Nous lui souhaitons une pleine réussite dans ses nouveaux projets.

Nous continuons de travailler au quotidien avec pragmatisme et bienveillance pour que Tournon reste un village dynamique.

Bonne lecture à toutes et à tous,
Le Maire,
Sandrine Berthet

ESPACE NATUREL SENSIBLE DU BOIS DES CULATTES

Le Bois des Culattes est l'unique forêt de la commune de Tournon. A la fois trésor de biodiversité et espace de vie pour les habitants, elle est désormais valorisée comme Espace Naturel Sensible grâce au partenariat entre la commune de Tournon, Arlysère et le département de la Savoie.



Un vestige des forêts alluviales de la plaine de l'Isère

Le Bois des Culattes s'étend sur près de 90 hectares dans l'ancien lit de l'Isère. Lié aux nappes phréatiques¹ et aux cours d'eau qui le parcourent, comme la Bialle de Grignon, il se compose des espèces d'arbres propres à ce contexte humide : aulnes, frênes, chênes, tilleuls, érables... Leur présence lui confère de nombreux rôles écologiques : filtre permettant de préserver la qualité des eaux souterraines, atténuation des crues et de leurs dégâts, stabilisation des berges...

C'est également un important réservoir de biodiversité. Il abrite des mammifères ordinaires comme le sanglier et le chevreuil mais également des espèces remarquables.

Sa situation géographique en fait aussi un élément majeur dans la trame verte³ du territoire. Il offre un relais à la faune pour transiter entre le massif des Bauges et le massif du Grand Arc, principaux réservoirs de biodiversité⁴ locaux.

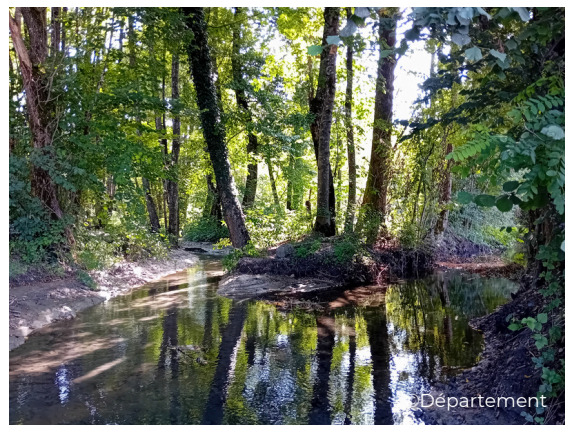
Un espace de vie partagé par les habitants

Le Bois des Culattes accueille également de nombreuses activités humaines : agricoles, forestières et de loisirs. Par exemple, une apicultrice locale y installe ses ruches. Les cyclistes et les cavaliers peuvent aussi respectivement profiter de la piste cyclable qui le longe et du réseau de sentiers entretenus par les chasseurs. Ces derniers contribuent également à la régulation des populations, notamment des sangliers trop nombreux sur ce site.

Le Bois des Culattes est un **Espace Boisé Classé (EBC)** au **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** depuis 1995. A ce titre, toute intervention ou coupe de bois (y compris pour le chauffage) est soumise à une déclaration préalable en mairie. En cas d'infraction, l'amende peut s'élever jusqu'à 300 000€.

L'Espace Naturel Sensible, un outil de préservation des milieux naturels

Le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS) est un dispositif porté par le Département de la Savoie. Validé en juin 2025, à l'issue de 3 années de concertation avec les acteurs locaux, 19 sites ENS sont en émergence sur le territoire départemental. Des sites naturels particuliers y sont intégrés avec l'adhésion des acteurs locaux. Il permet de financer des actions de coordination, d'amélioration des connaissances, de préservation des milieux, de sensibilisation des publics à leur vulnérabilité.



La commune de Tournon, accompagnée par Arlysère, a souhaité intégrer le Bois des Culattes comme ENS en raison des multiples enjeux qu'il concentre. En 2026, plusieurs animations de découverte de la nature pour les familles ont été organisées.

Habitants, propriétaires forestiers, partez à sa découverte dans le cadre des prochains Rendez-vous Nature ou contribuez à sa préservation en vous rapprochant de nos partenaires.

Notes :

1 Nappe phréatique : réserve d'eau souterraine située à faible profondeur, contenue dans les fissures des roches saturées par les eaux de pluie, au-dessus d'une couche de sol imperméable.

2 Lépidoptères : Nom scientifique de l'ordre des papillons dans la classification scientifique des espèces

3 Trame verte : réseau de milieux naturels et semi-naturels terrestres qui permet aux espèces animales et végétales de circuler, de se nourrir et de se reproduire.

4 Réservoir de biodiversité : espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante

ANIMATIONS ET EVENEMENTS

Bibliothèque hors les murs

Le 6 juillet, a eu lieu la première édition „Histoires en balade“. Myriam, notre bibliothécaire, a proposé une lecture "hors les murs" dans le parc de la Tourmotte. Une dizaine d'enfants et leurs parents se sont installés sous l'arbre du parc pour écouter l'histoire de "Rosille la chenille". Un kamishibai qui parle de la transformation d'une chenille en papillon, suivi de l'album "La chenille qui fait des trous" d'Eric Carle.



Grâce à des accessoires ludiques et colorés, les enfants ont participé à l'animation suivie d'un bricolage sur le thème des chenilles qui deviennent des papillons. Un vrai succès, d'autres dates suivront !



L'évolution de la bibliothèque se poursuit avec le réaménagement de la bibliothèque, le tri des collections et l'acquisition de nouveautés.

Parallèlement, les participations de notre bibliothèque à l'opération Premières Pages du Département et au festival Chemin des Toiles de Savoie Biblio se confirment.

Merci à Myriam et à l'équipe de bénévoles.

Rappel des nouveaux horaires :
lundi 16h30-19h
mercredi 15h-17h
vendredi 16h30-19h

Cérémonie 14/8

Août 1944, après les débarquements en Normandie et Provence, les troupes nazies se retirent progressivement. Cependant, des mouvements clandestins continuent les combats en Savoie et préfigurent la création du 13ème bataillon des Chasseurs Alps. Le 14/8/1944, **Justin Eitenschienck, Pierre Henry et Gilbert Mollier-Carroz**, tous Uginois, ont été tués au combat au lieu-dit Bornery à Tournon en luttant pour la liberté.

Comme tous les 14 août, une cérémonie à l'initiative conjointe des municipalités de Ugine et Tournon, représentées par Philippe Garzon et Sandrine Berthet, est organisée en leur honneur devant le monument aux morts qui leur est dédié, au carrefour de Bornery.

Etaient présents également Monsieur Vairetto, conseiller départemental, les porte-drapeaux et associations d'anciens combattants, le corps des pompiers du Val Tamié ainsi que les familles.





Périple à vélo

Lucien Ruaud, habitant de Verrens-Arvey, ancien élève de notre regroupement pédagogique se lance dans une aventure extraordinaire : relier à vélo Verrens-Arvey à l'Afrique du Sud ! Ce voyage, long de près de 18000kms va durer presque un an. A la recherche d'évasion et de découvertes, Lucien va partager son périple sur internet et avec notre école !

Les classes de CE2 et CM1 sont plus particulièrement impliquées : les élèves pourront suivre la progression de Lucien grâce aux appels en visio, aux points GPS et aux publications sur ses réseaux. Autant d'éléments supports pour différentes séquences de travail concrètes et vivantes.

Ce samedi 19 septembre, à l'initiative de Lucien, de la mairie et de l'équipe enseignante, une sortie vélo s'est organisée pour accompagner Lucien dans ses premiers coups de pédale entre le lac de Sainte Hélène sur Isère et le lac de Saint Pierre d'Albigny.

Après une vraie haie d'honneur, le convoi d'une quarantaine de petits et grands vélos s'est élancé avec enthousiasme et courage!



Après l'effort, le réconfort : tout notre groupe a ensuite partagé un moment convivial autour du pique-nique tiré des sacs.



Suivez cette aventure sur son compte instagram : [africap.velo](#)
ou sur internet directement : [afriqueavelo.blogspot.com](#)





ECOLLES

Rentrée scolaire

Pour les 2 établissements de notre regroupement pédagogique intercommunal, les équipes restent en place avec en direction Madame Ghibaudo pour l'école de Verrens Arvey et Madame Minola pour l'école de Tournon.

VERRENS-ARVEY : Les 70 élèves sont répartis en 3 classes : 25 élèves en Petite Section/Moyenne Section, 23 en Moyenne Section/Grande Section et 22 en Grande Section/CP. Le projet de l'année s'articule autour du thème de la technologie avec deux interventions «construction» : une avec le centre de kaplas de Lyon et l'autre avec Saperlipopette qui propose une matinée Lègos géants. Une sortie cirque à la Tourmotte est prévue ainsi que 2 séances au Dôme cinéma.

TOURNON : Les 88 enfants sont répartis en 4 classes. Il y a une classe CP/CE1 avec 24 élèves et les autres classes sont à niveau simple : 21 CE2, 24 CM1 et 19 CM2. L'année se déroulera au rythme des séances de piscine, des séances d'initiation au bruitage de cinéma avec un intervenant, des visites à la bibliothèque (pour 3 classes sur 4). La classe de neige s'organise cette année pour les CE1 et CE2 à Bessans.

Pour la sécurité des enfants, le stationnement est interdit à proximité de l'école de Tournon. Le parking sous l'école et celui à côté du château sont à disposition.

Nous tenons à remercier l'association des parents d'élèves "Les Petits Sous-Liés" qui organise plusieurs actions durant l'année au profit des élèves des 2 écoles.

Syndicat Scolaire du Val Tamié



La fin d'année scolaire a été marquée par plusieurs épisodes de canicule qui se sont traduits par des températures importantes dans les classes des 2 écoles.

Concernant l'école de Verrens-Arvey, ce mandat qui débute va engager des travaux d'envergure. Il s'agit d'une rénovation à visée énergétique et de confort thermique (été et hiver) ainsi que de travaux de remise aux normes. Pour l'heure, les membres du bureau du SSVT recensent les besoins et recherchent des solutions avant de passer à la phase de rédaction du cahier des charges.

A Tournon, bien que l'école soit plus récente, la surface vitrée vient renforcer la montée en température qui a pu atteindre plus de 30 degrés. Une réflexion est en cours pour l'achat et l'installation de dispositifs pour rafraichir l'air.



Fibre optique

Le déploiement de la fibre optique représente l'un des projets d'aménagement du territoire les plus importants conduits ces dernières années à l'échelle départementale. Très attendu par les habitants, les entreprises et les services publics, cet investissement majeur visait à garantir un accès équitable au très haut débit sur l'ensemble du territoire. À l'échelle de la Savoie, le déploiement de la fibre couvre ainsi désormais plus de 96% des 418 000 prises prévues, qu'il s'agisse de locaux particuliers, de sites publics ou d'entreprises. C'est un facteur de dynamisme pour nos territoires.

La Savoie a bénéficié de deux dispositifs complémentaires :

- la zone AMII, qui concerne les anciennes agglomérations de Chambéry et Aix-les-Bains, ainsi que la ville d'Albertville
- la zone AMEL (Appel à Manifestation d'Engagements Locaux), qui concerne le reste de la Savoie, a été attribuée à Savoie Connectée en 2019 et est pilotée par le Département. Il s'agit d'environ 260 000 prises sur le reste du territoire. A ce jour, 253 000 prises sont raccordées soit 97 % grâce à l'action coordonnée du Département, des communes, intercommunalités et de l'opérateur chargé du déploiement, des locaux du territoire sont aujourd'hui raccordables à la fibre optique.

Progressivement, le réseau historique cuivre va être déposé.

installation en place



Les administrés qui rencontrent une difficulté de raccordement ou de panne doivent se rapprocher de leur opérateur commercial qui lui-même a la charge de contacter l'opérateur d'infrastructures si nécessaire.

construction neuve



Dès l'obtention du permis de construire, le pétitionnaire doit déclarer sa future construction comme pour les raccordements à l'eau et l'énergie. Les démarches doivent se faire auprès des opérateurs fibre en ligne auprès de Savoie connectée
<https://immobilier-neuf.xpfibre.com>

Quelle autorisation pour quel projet ?

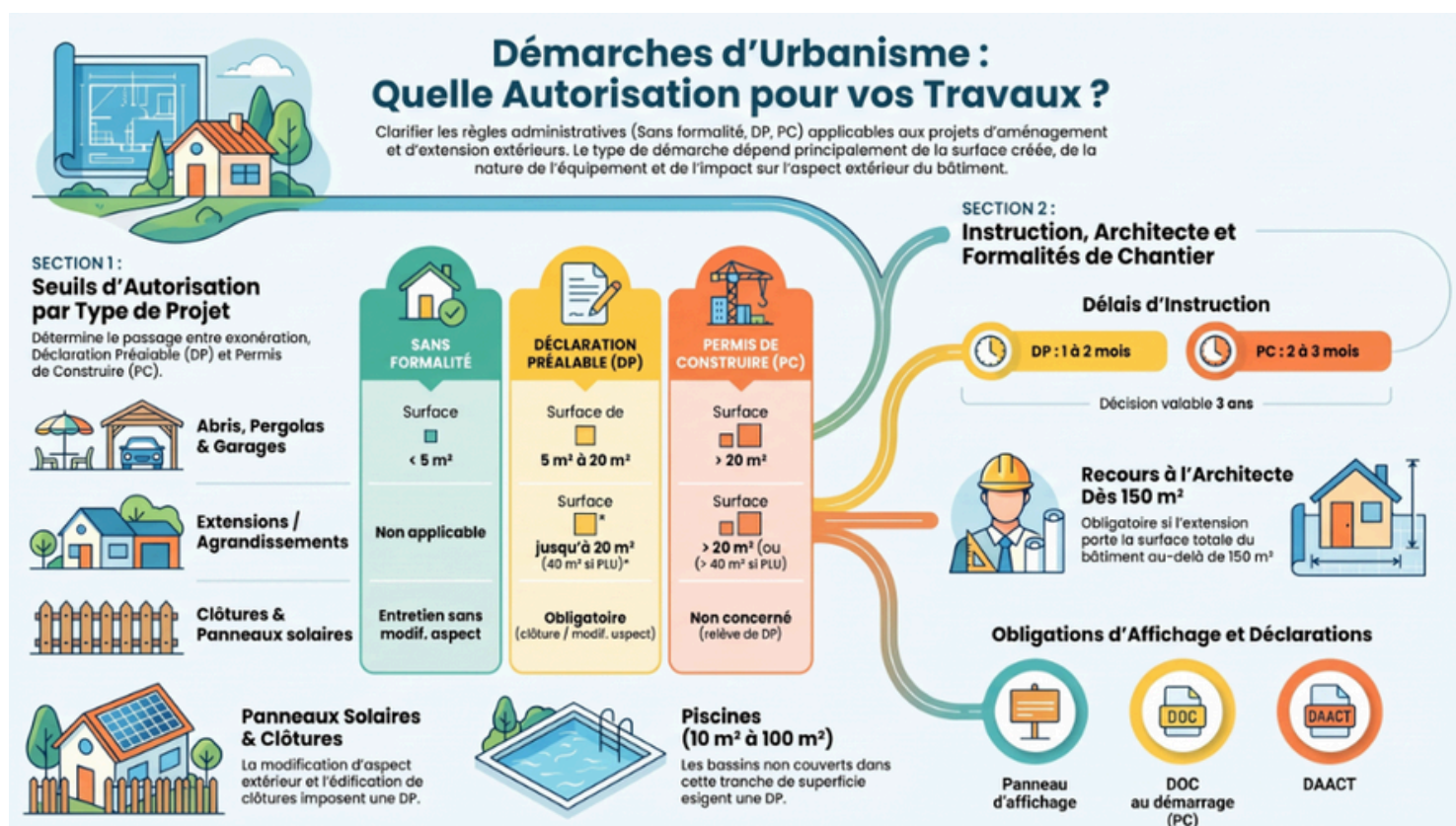
Pour votre projet de construction, d'aménagement ou de rénovation, nous vous recommandons de prendre rendez-vous en mairie avant de déposer votre dossier. Nous pourrions vous informer sur les règles du PLU (Plan Local d'Urbanisme) et vous indiquer les démarches à suivre.



En attendant, voici un rappel des principales autorisations nécessaires car en matière d'urbanisme, on peut vite s'exposer à des sanctions (amende, remise en état des lieux, démolition de constructions...).



Pour déposer votre demande d'autorisation d'urbanisme, connectez vous sur cette adresse internet : <https://sve.sirap.fr/#/073297/>



Notes :

DOC : Déclaration d'Ouverture de Chantier

DAACT : Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux



Réglementation coupes de bois et défrichement

On constate par endroit des coupes effectuées en forêt, de surface et d'ampleur importantes. Dans certains cas, ces interventions sont effectuées en méconnaissance de la réglementation et sont très préjudiciables pour le paysage et le milieu forestier. Il semble donc opportun de préciser dans quel cadre ces différentes opérations peuvent être effectuées.

Coupes de bois

Les coupes de bois constituent un acte de gestion sylvicole. Elles consistent à améliorer ou à régénérer les peuplements forestiers. L'objectif est de permettre la reconstitution du peuplement forestier après la coupe.

Les coupes de bois sont soumises à un ensemble de réglementations.

* Au titre du Code Forestier : En Savoie, à l'exception des peupleraies, toute coupe de plus de 1 ha d'un seul tenant, appartenant à un même propriétaire et enlevant plus de la moitié du volume des arbres de futaie dans une forêt n'ayant pas de garantie de gestion durable, doit faire l'objet d'une autorisation préfectorale préalable. De plus, dans tout massif boisé d'une surface supérieure à 4 ha, toutes les coupes rases d'une surface de plus de 0,5 ha appartenant à un même propriétaire doivent, si la régénération naturelle est insuffisante, faire l'objet de travaux de reconstitution dans un délai de cinq ans.

* Certains secteurs peuvent être soumis à d'autres réglementations (code de l'environnement, de l'urbanisme, ...)

Pour obtenir des informations sur la manière de gérer durablement sa forêt ou pour s'informer sur les réglementations applicables, les propriétaires privés sont invités à prendre contact avec le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) ou la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc (CASMB – Service Forêt).

Défrichements

Un défrichement se distingue d'une coupe de bois, car il consiste à détruire l'état boisé d'un terrain et à mettre fin à sa destination forestière (changement de vocation du sol). Il y a la volonté de ne pas conserver la forêt sur le site défriché.

Les défrichements sont également des opérations soumises à plusieurs réglementations.

* Au titre du code forestier : En forêt privée, quelle que soit la superficie à défricher, toute opération sur une parcelle attenante à un massif forestier de taille supérieure ou égale au seuil départemental, est soumise à autorisation. En Savoie, ce seuil est fixé à 2 ha dans le cas général et à 0,5 ha en forêt alluviale.

* Certains secteurs peuvent être soumis à d'autres réglementations (code de l'environnement, de l'urbanisme, ...)

Pour plus d'informations sur la réglementation applicable aux coupes et aux défrichements en Savoie, les propriétaires privés sont invités à :

- consulter le site internet des services de l'État en Savoie :

<https://www.savoie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Paysages-environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Foret/Principales-reglementations-forestieres>

- contacter la DDT (Service Environnement, Eau et Forêts – Unité biodiversité forêt - 04.79.71.72.59)

Circulation dans la zone économique du Bois de l'Île

Dans un souci de sécurité et de fluidité de la circulation dans la zone économique, nous souhaitons rappeler ici quelques règles :

- Faire procéder au déchargement des marchandises à l'intérieur des propriétés – Ne pas décharger en stationnant sur les espaces publics.
- Utiliser les secteurs prévus pour les demi-tours effectués par les poids lourds (giratoires, zones de girations, propriété du lieu de livraison).
- Réserver les places de stationnements le long de la voirie aux attentes ponctuelles et faire stationner les salariés sur les espaces prévus à cet effet par les entreprises sur leur propriété.
- Ne pas stationner en bloquant l'accès aux ouvrages destinés à la défense incendie de la zone.
- Veiller au respect des équipements publics dégradés principalement par les poids-lourds lors des livraisons (noues et éclairage public principalement)

En parallèle, une attention des collectivités est portée sur la problématique de vitesse excessive de certains véhicules ceci malgré la mise en place de deux ralentisseurs. Des contrôles seront prévus pour dissuader les contrevenants.

Nous vous remercions pour votre coopération.

POURQUOI Y A-T-IL DU CHLORE DANS L'EAU QUE JE BOIS ?

Une eau sûre, traitée et contrôlée pour votre santé au quotidien.



DÉSINFECTER L'EAU : UNE PRIORITÉ POUR VOTRE SANTÉ

L'eau est issue d'un milieu naturel vivant. Au gré de ses voyages, l'eau se charge en divers éléments en fonction des milieux qu'elle traverse. Elle peut également être contaminée par certaines pollutions naturelles ou issues de l'activité humaine ou agricole. Ces eaux brutes, captées dans les nappes ou les sources, contiennent parfois une forte concentration en micro-organismes.

Puisque l'eau qui est proposée au robinet sert, majoritairement, à boire et à préparer les aliments, il est indispensable de neutraliser tous virus et bactéries pathogènes pour rendre l'eau potable et sans danger pour notre santé.



Avant d'arriver chez vous, l'eau est donc traitée afin de garantir sa potabilité.



POURQUOI UTILISE-T-ON DU CHLORE ?

Le chlore est utilisé en très petites quantités pour :

- éliminer les bactéries, virus et micro-organismes ;
- garantir une eau potable sans danger ;
- protéger l'eau de tout risque de recontamination pendant tout son trajet, parfois long, dans les canalisations jusqu'à votre robinet.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE



La réglementation des eaux de distribution en France répond à des normes drastiques, tout particulièrement en matière de microbiologie afin de garantir une eau saine aux consommateurs.

Les autorités sanitaires et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) recommandent généralement une concentration en chlore résiduel comprise entre **0,2 mg/L** et **0,5 mg/L** dans l'eau distribuée. Cette plage assure une désinfection efficace tout en minimisant le risque de formation de sous-produits indésirables.

Dans le cadre de mesures de sécurité renforcées comme le plan Vigipirate, les autorités demandent de maintenir une concentration minimale de chlore de **0,3 mg/L** en sortie de traitement et **0,1 mg/L** en tout point du réseau.

POURQUOI L'EAU DU ROBINET A PARFOIS UN GOÛT ?



Le chlore peut réagir avec les matières organiques naturellement présentes dans l'eau, ce qui peut parfois lui donner un léger goût ou une odeur.



ASTUCE SIMPLE POUR ATTÉNUER LE GOÛT DU CHLORE :

Laissez reposer l'eau dans une carafe ouverte et au frais.



UNE EAU TRAITÉE, POUR VOTRE SANTÉ AU QUOTIDIEN

Le chlore est un allié invisible qui protège votre santé chaque jour.

Merci de votre confiance !



L'EAU DU ROBINET : CONTRÔLÉE ET SURVEILLÉE EN CONTINU

Votre eau est contrôlée tout au long de l'année par la Communauté d'Agglomération Arlysère et l'Agence Régionale de la Santé afin de s'assurer de la qualité sanitaire irréprochable de l'eau que vous consommez.

Les résultats du contrôle sanitaire de votre commune sont consultables en flashant ce QR code ou sur : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>



La présentation de la facture d'eau change dès cet automne, ceci entraîne un léger retard pour la facture habituelle prévue en septembre. Les détails seront accessibles dans l'espace abonné sur internet.

DES TRAVAUX...

Voici quelques travaux de printemps qui contribuent à embellir notre commune.



Olivier et Julien, soutenus par l'entreprise Gonthier, ont fleuri avec brio les jardinières partout dans la commune. Voici quelques exemples du résultat!



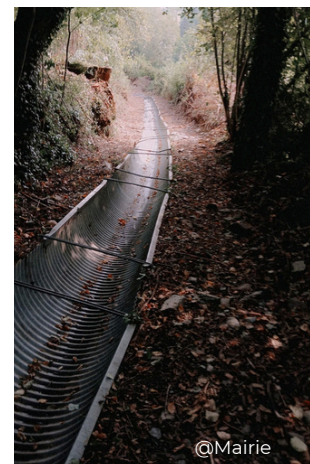
La vigilance sécheresse, en alerte renforcée une partie de l'été a empêché un arrosage complet et régulier. Une réflexion est en cours pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie.

Des travaux importants ont été menés sur le système d'évacuation des eaux pluviales dans le secteur des Grands Lots. La canalisation, les regards d'évacuation et les abords ont été nettoyés. Ainsi, l'efficacité de la gestion de la circulation est garantie!



AVANT

APRES



Un nouveau panneau d'affichage municipal situé au hameau des Culattes a été fabriqué par des habitants du hameau. Nous les remercions pour leur initiative citoyenne.





... ET DES INCIVILITES

Le dimanche 21/06 au matin, quelle ne fût pas la surprise de retrouver la figurine Victor au sol !

Victor et son acolyte Victorine encadrent le passage piéton à côté du château pour monter à l'école élémentaire.

La figurine a été renversée intentionnellement, une plainte a été déposée, l'enquête est en cours.



Prudence à cet endroit, les enfants sont nombreux !

Peu de temps après leur installation, des fleurs ont été portées disparues. Des dépôts d'ordures continuent d'être signalés, notamment aux abords de la piste cyclable.

Dommage pour l'esthétique et l'argent public...

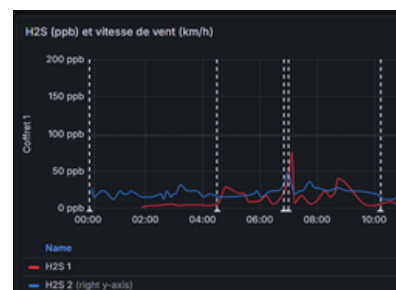
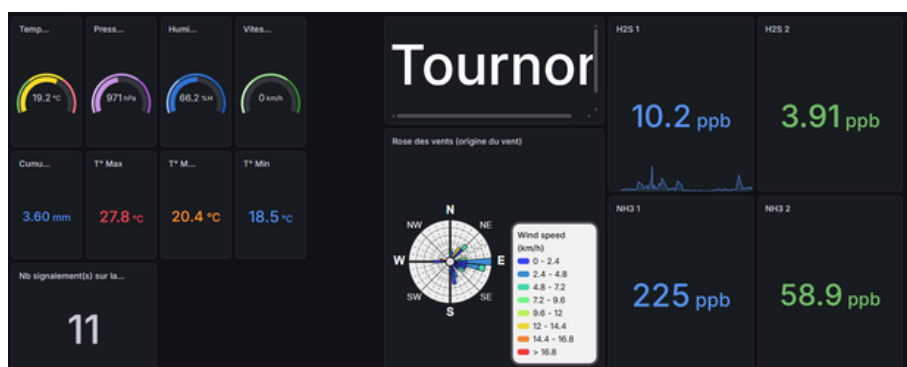
UNITE DE METHANISATION

L'unité de méthanisation est en place depuis 2016 dans l'enceinte de l'exploitation agricole située en haut du chemin de Praz Pilloud.

Dans un contexte d'augmentation des odeurs ressenties par les riverains, la mairie a commandé un audit courant 2025. Celui-ci a conclu à la nécessité d'établir une étude des odeurs sur un temps plus long pour des résultats davantage significatifs et la recherche d'une solution.

Ainsi, en mars 2026, la mairie a sollicité un cabinet d'études qui a implanté en juin 2025 2 capteurs de gaz (ammoniac et hydrogène sulfuré) pour 1 an.

Les mesures sont reportées sur un logiciel et consultables par la mairie et le cabinet d'étude via un tableau de bord dont les images ci-dessous sont captées.



INFORMATIONS PRATIQUES

Collecte des déchets recyclables

La collecte des déchets relève de la compétence d'Arlysère et les modalités de collecte changent pour le bac jaune (emballages, cartons, papiers).

Dès le 9 octobre 2026, le ramassage des bacs jaunes de porte à porte se fera les vendredis matins des semaines paires.

Il n'y a pas de changement pour les bacs d'ordures ménagères : le mardi matin pour le hameau des Culattes et le lundi matin pour le reste de la commune.

Application Panneau Pocket

Depuis quelques années, la commune s'est dotée de l'application Panneau Pocket. Il s'agit d'un moyen de communication complémentaire à l'affichage public et qui rend accessible l'information en temps réel.

Comme plus de 400 personnes l'ont déjà fait, il s'agit de **télécharger gratuitement** l'application sur votre smartphone ou votre tablette. Vous recherchez ensuite la commune de Tournon pour l'ajouter en favori.



Vous recevrez alors une notification à chaque nouvelle information publiée.

Il s'agit d'informations à l'initiative de la mairie comme les coupures de routes, des informations de travaux, les menus de la cantine scolaire, la distribution des chèques association...

Panneau Pocket permet également de relayer les animations organisées par des associations ou des institutions.

N'hésitez pas et parlez-en autour de vous !

Accueil à la Mairie

Adresse : 92 montée de la mairie
73460 TOURNON

Tel : 04.79.38.51.90

Mail : mairie@tournon-savoie.com

Secrétaire de mairie : Sandrine Chambaz

Horaires d'ouverture au public :

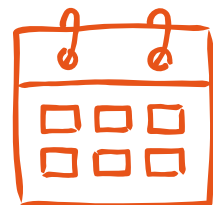
Lundi de 14h à 17h

Mardi de 16h30 à 18h30

Mercredi de 9h à 12 h

Jeudi de 14h à 16h

Sur RDV avec les élus



Voici un aperçu des prochaines manifestations et animations déjà prévues durant ce dernier trimestre de l'année.

Le comité des fêtes : Les vieilles grolles

Jeudi 31 décembre : soirée du réveillon du réveillon de la Saint Sylvestre à la salle des fêtes de Verrens-Arvey

En partenariat avec l'association communale de chasse :

Dimanche 13 décembre : bar à huitres et repas à emporter à la salle de la Tourmotte

L'association des parents d'élèves : Les petits sous-liés

Dimanche 29 novembre : marché de Noël à la salle des fêtes de Verrens-Arvey

L'association des jeunes conscrits :

Samedi 17 octobre : spectacle humoristique "La Fine et la Norine" à la salle des fêtes de Verrens-Arvey

Les Hauts de La Tourmotte

Vendredi 6 Novembre : dans le cadre du festival Alimenterre, projection du film - "Insecticide, comment l'agrochimie a tué les insectes" (entrée gratuite)

Samedi 7 novembre : dans le cadre de Chemins des Toiles (Savoie biblio) projection du film *Evy et moi*, sorti en 2024 (entrée gratuite). Road movie de deux femmes qui décident, face à l'adversité, de partir à l'aventure sur les rives du Léman avec l'espoir d'un nouveau départ.

Samedi 12 décembre : voyage poétique et musical dans l'oeuvre de John Berger.

Nos associations sont dynamiques, renseignez-vous si vous souhaitez les rejoindre !



Directrice de
publication :
Madame le Maire
et Madame
l'adjointe à la
communication



Articles rédigés par
l'équipe municipale avec le
concours des directrices
des écoles, administrations
et membres des
associations



Ne pas jeter sur
la voie publique
ni dans la
nature